

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°2 Divers.

n°2

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juillet 1930

Numéro JO

n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro

31 décembre 1930

### TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant cinq ans aux nommés Elmi Egal (Issa Fourlaba) et Abdillahi Ahmed (Issa Fourlaba), condamnés à six mois d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol.